

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE LA COTE SAINT ANDRE

ISERE

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 03 juillet 2014**

---

Procès-verbal de la réunion

Conseillers élus	27
Conseillers en fonction	27
Conseillers présents	23
Conseillers représentés	03
Conseiller absent	01

Le jeudi trois juillet deux mille quatorze le Conseil Municipal de la commune de La Côte Saint André, dûment convoqué le vingt six juin s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Joël GULLON, Maire de la Ville de LA COTE SAINT ANDRE.

La séance est ouverte à dix neuf heures trente en présence de :

Mme Mireille GILIBERT – Mr Sébastien METAY – Mr Eric GERMAIN-CARA – Mme Ghislaine VERGNET – Mme Bernadette BOUTHIER – Mr Jean CHENAVIER – Mme Marie-Thérèse ROBERT – Mme Nunzia MAZZILLI – Mme Marielle COUP – Mr Daniel GERARD – Mme Corinne DEVIN – Mr Jean-Yves GARNIER – Mr Lionel LABROT – Mr Patrice BAULE – Mme Christèle GACHET – Mr Frédéric RAYMOND – Mr Julien SERVOZ – Mr Jacky LAVERDURE – Mr Dominique MASSON – Mme Eliane MINE – Mme Isabelle PERENON-PILLON – Mme Séverine FOUACHE

Conseillers absents représentés :

Madame Christiane CLUNIAT représentée par Madame Mireille GILIBERT

Madame Frédérique POINT représentée par Monsieur Joël GULLON

Monsieur Pedro JERONIMO représenté par Monsieur Eric GERMAIN-CARA

Conseiller absent :

Monsieur Christophe VIGNON

Secrétaire de séance :

Monsieur Julien SERVOZ

Le compte rendu de la séance du vingt deux mai deux mille quatorze est signé par tous les membres présents.

## RELEVÉ DE DECISIONS

### Point n°01 : Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

Le conseil a approuvé à l'unanimité son règlement intérieur conformément à l'article L2121-8 du CGCT, sur la proposition d'un groupe de travail composé de Marie-Thérèse Robert et Jacky Laverdure, présidé par le maire. Ce document précise les modalités de fonctionnement interne du conseil municipal.

### Point n°02 : Modification n°01 du Plan Local d'Urbanisme

Le maire informe de nouvelles modifications par rapport au document de synthèse et propose au conseil d'ajourner la décision ou de débattre de ces nouvelles dispositions. Le conseil accepte le débat et approuve à l'unanimité la modification n°01 suite au rapport du commissaire enquêteur du 23 juin 2014. Cette modification concerne la mise à jour de la carte d'aléas et la modification du règlement écrit du PLU.

Conformément à l'art R 123-25 du Code de l'Urbanisme, le PLU modifié est tenu à la disposition du public en mairie et à la Préfecture de l'Isère aux heures et jours habituels d'ouverture.

### Point n°03 : Règlement et tarifs de la restauration scolaire 2014/2015

L'assemblée approuve à l'unanimité une augmentation des tarifs de 2 % avec une mise à jour du règlement intérieur du service.

### Point n°04 : Règlement et tarifs du transport scolaire 2014/2015

L'assemblée approuve à l'unanimité une augmentation des tarifs de 2% avec une mise à jour du règlement intérieur du service.

### Point n°05 : subventions aux associations

En complément de la délibération du 22 mai octroyant les subventions aux associations qui en avaient fait la demande, il est accordé une subvention de fonctionnement de 500 € à la Chorale Chante Bièvre et une subvention exceptionnelle de 200 € à la MJC pour la section savate boxe française au titre de leur participation aux finales du championnat de France jeunes.

### Point n°06 : Festival Berlioz 2014 : Convention de la ville avec l'AIDA

Le maire est autorisé à l'unanimité à signer une convention fixant les obligations de l'AIDA et de la commune concernant la mise à disposition de l'église pour l'organisation des concerts de 8 concerts.

### Point n°07 : Création d'un Comité Technique commun entre la Commune et le CCAS

La création d'un CT unique est approuvée à l'unanimité compte tenu de l'effectif global de 79 agents. Les élections professionnelles auront lieu le 4 décembre prochain.

Point n°08 : Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Technique placé auprès de la ville et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité

L'assemblée décide, à l'unanimité, de fixer à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel et de la collectivité, et à recueillir l'avis des représentants de la collectivité.

Point n°09 : Création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun entre la ville et le CCAS

L'assemblée décide, à l'unanimité, la création d'un CHSCT unique et fixe à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel et de la collectivité, et décide le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

Point n°10 : Personnel : modification du tableau des effectifs

Le conseil approuve à l'unanimité, la création d'un emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe de non titulaire à temps complet à compter du 2 août 2014

Point n°11 : Revêtement du chemin de la vie du mulet : convention avec la commune de Sardieu

Le maire est autorisé à l'unanimité à signer la convention de délégation de maîtrise d'œuvre avec la commune de Sardieu pour la réfection du chemin, jusqu'à la départementale 519. La participation de la commune est de 50% du montant des travaux.

Point n°12 : Rectificatif à la désignation des délégués du conseil municipal aux conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement

Sont désignés à l'unanimité conformément à l'article L 421-2 du code de l'éducation modifié : S Métay (titulaire) et J Servoz (suppléant) au CA du Collège Jongkind et Sébastien Métay (titulaire) et Lionel Labrot (suppléant) au CA du lycée polyvalent H Berlioz.

Point n°13 : Désignation de conseillers municipaux au conseil local de développement du pays de « Bièvre-Valloire économique et social » (BVES)

Sont désignés à l'unanimité Sébastien Métay (titulaire) et Chrystèle Gachet (suppléante) pour représenter la commune à BVES.